



En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire, Normand Dyotte, me donne instruction de convoquer une :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 16 JUIN 2025, À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques
Le 12 juin 2025